

Rubrique 15.1
CGV-171209

Principes directeurs du budget 2018-2019

Recommandation du Comité de finance au Conseil des gouverneurs

R : 05-CFI-171115

« Que le Comité de finance recommande au Conseil des gouverneurs l'adoption des principes directeurs du budget de l'année financière 2018-2019. »

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

Proposition au Conseil des gouverneurs

« Que le Conseil des gouverneurs adopte les principes directeurs du budget de l'année financière 2018-2019. »

UNIVERSITÉ DE MONCTON
PRINCIPES DIRECTEURS DU BUDGET
ANNÉE FINANCIÈRE 2018-2019

La direction de l'Université de Moncton, dans la préparation des budgets de fonctionnement des trois (3) campus pour l'année financière 2018-2019, doit respecter l'objectif d'équilibre budgétaire dans ses opérations régulières afin d'assurer la pérennité financière de l'Université. En tenant compte des défis financiers dont fait face l'Université, le budget doit également respecter, entre autres, les principes suivants :

1. Prioriser l'enseignement et la recherche-développement-crétion-innovation en tenant compte de la planification académique adoptée par les instances universitaires et par l'investissement dans les domaines stratégiques pour le développement de l'Université.
2. Prioriser la qualité de l'expérience étudiante en assurant une plus grande stabilité dans le financement des services impliqués, notamment les services d'appui aux étudiantes et étudiants.
3. Prioriser l'accès aux études universitaires en assurant des droits de scolarité compétitifs et en maintenant un programme d'aide financière pour les étudiantes et étudiants en besoin.

Présenté au Comité de finance
CFI-171115